

SÉLECTIF RÉGIONAL COURSE EN LIGNE GOLFE DU MORBIHAN LES BOUCLES DE SÉNÉ 18 octobre 2026



18 octobre 2026 à Séné

Comité d'Organisation

Responsable de l'organisation :	Christophe CHÉREL
Juges de départ :	Thomas CHARRON
Juges d'arrivée / Chronométrateur :	Thomas CHARRON
Secrétaire à l'arrivée :	Christophe CHÉREL
Contrôleur matériel compétiteurs :	Hervé CHAPLAIS
Responsable matériel :	Frédéric BRONNEC
Délégué fédéral :	Gaël MARPEAU
Escortes homme & femme :	Présents lors de la manifestation

Comité de Course

Directeur de Course :	Thomas CHARRON
Responsable des juges aux bouées :	Adeline HACHET
Responsable sécurité :	Emmanuel THOMIN
Responsable chronométrage :	Thomas CHARRON
Responsable informatique :	Magali CHARRON

Comité de compétition

Délégué de la CR – NEV :	Gaël MARPEAU
Responsable de l'organisation :	Christophe CHÉREL
Directeur de Course :	Thomas CHARRON
Représentant des compétiteurs :	Élu par les chefs d'équipe avant la compétition.

Jury de compétition

Délégué de la CR – NEV :	Gaël MARPEAU
Chargé de mission régional compétition :	Adeline HACHET
Directeur de Course :	Thomas CHARRON
Responsable chronométrage :	Thomas CHARRON
Représentant des compétiteurs :	Élu par les chefs d'équipe avant la compétition.

18 octobre 2026 à Séné

Règlement

Le règlement appliqué est le **règlement compétition de la Commission Nationale NEV FFESSM**.

Lors de la confirmation des inscriptions, le chef d'équipe doit présenter pour chacun de ses nageurs :

- La licence FFESSM 2027 + **attestation d'information Assurance Individuelle Accident (A.I.A.)** (page 8 du dossier).

Pour les adultes :

Un Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique de la nage en eau vive en compétition, daté de moins de 1 an au jour de la compétition et délivré par tout médecin.

Pour les Mineurs :

Seule est exigée la présentation d'une attestation de réponses négatives au questionnaire de santé (moins d'un an) tel que prévu depuis 2021 pour tous mineurs. Questionnaire et attestation de réponses négatives FFESSM en ligne sur <https://medical.ffessm.fr>

Les deux autorisations, parentale et parentale pour le contrôle anti-dopage.

Une pièce d'identité reconnue par l'administration française peut être demandée au compétiteur en complément de justificatif d'inscription. De même, la non-présentation d'une pièce d'identité est également considérée comme un refus de se soumettre au contrôle anti-dopage (cas de disqualification).

Équipement :

Tout nageur présentant un équipement non conforme au règlement ne pourra pas prendre le départ. Les palmes en fibres sont interdites pour les catégories poussins, benjamins et minimes. Une vérification du matériel sera faite la veille ou le jour de la compétition.

Chaque club engageant au moins trois concurrents doit mettre une personne à la disposition de l'organisation.

Le comité d'organisation pourra :

- modifier les horaires en fonction du nombre de participants.

Le comité de compétition pourra :

- modifier, ajourner ou annuler l'épreuve pour des raisons de sécurité

18 octobre 2026 à Séné

Programme

Dimanche 18 octobre 2026

- 8h30 à 9h30 : Confirmation des engagements au PC Course par le chef d'équipe + Retrait des dossards par le chef d'équipe (contrôle du matériel si nécessaire).
- 9h30 : Installation des juges, des chronométreurs et des équipes de sécurité.
- 9h40 : Élection du représentant des Nageurs.
- 9h50 : Briefing départ.
- 10h00 : Départ de la course Nage Avec Palmes (NAP).
- 10h15 : Départ de la course Nage en Eau Vive (NEV).
- 13h00 : Cérémonie de remise des résultats et des prix, suivie d'un vin d'honneur.

Lieu PC course et cérémonie de remise des résultats :

Base Nautique La Mouette Sinagote

66, route de la pointe du Bill

56860 Séné

Contacts utiles

Responsable de l'organisation NEV

Nom : Christophe CHEREL

Mail : chr.cherel@gmail.com

Téléphone : 06 64 85 71 88

Responsable de l'organisation NAP

Nom : Vincent LESTREHAN

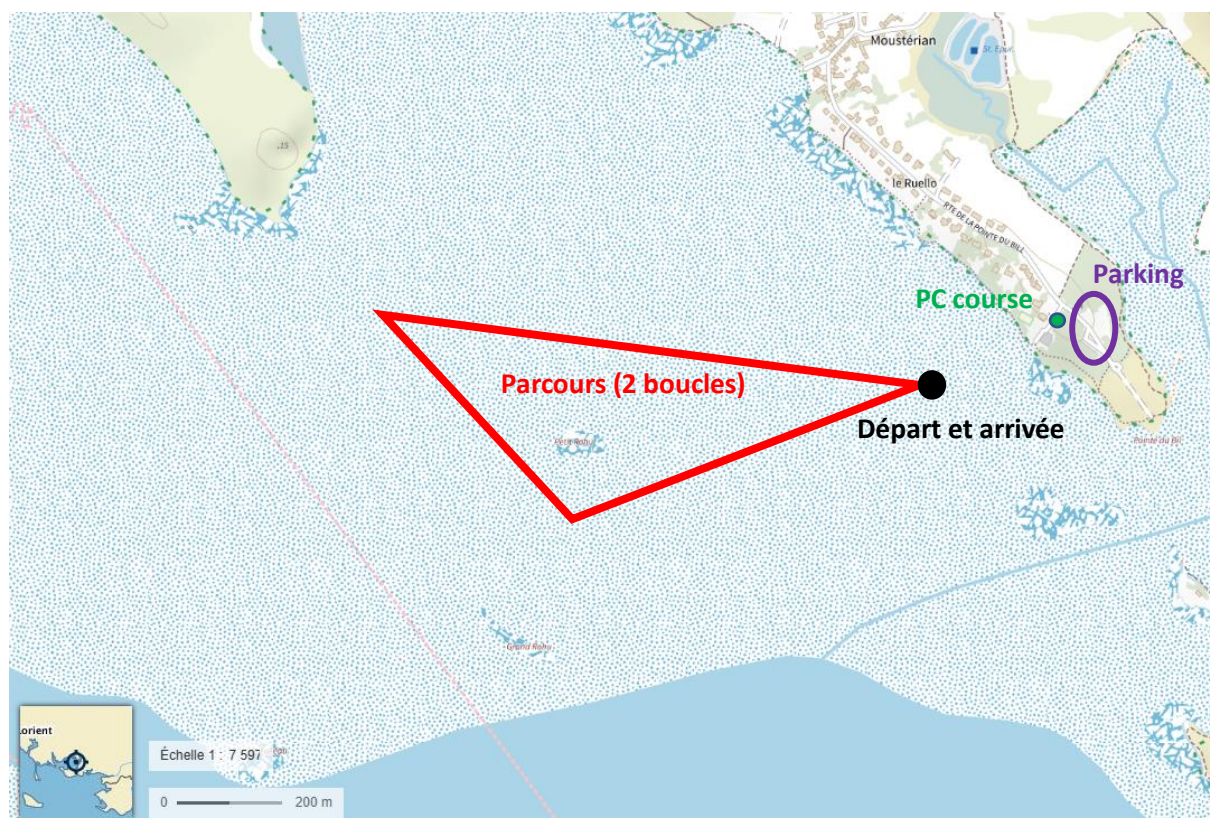
Mail : vincentlestrehan@gmail.com

Téléphone : 06 32 98 44 47

18 octobre 2026 à Séné

Parcours

Parcours de 4 kilomètres (2 boucles)



Adresse PC course :

(47.600761, -2.733727)
Base nautique de la Mouette Sinagote
68 Route de la Pointe du Bill
56860 Séné

18 octobre 2026 à Séné

Autorisation parentale pour tout prélèvement nécessitant une technique invasive lors d'un contrôle antidopage sur les mineurs

Vu l'article R.232-52 du Code du Sport (*) Je soussigné :

Personne investie de l'autorité parentale de :

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

Autorise tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement sanguin, à l'occasion des contrôles mis en place dans le cadre de la lutte contre le dopage.

Club de rattachement du mineur :

Attestation établie le :

À :

Signature du dépositaire de l'autorité parentale :

(*) Article R.232-52 : « Si le sportif contrôlé est un mineur ou un majeur protégé, tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, ne peut être effectué qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal de l'intéressé remise lors de la prise ou du renouvellement de la licence. L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle. »

Autorisation parentale

Pour la participation aux activités de Nage en Eau Vive

Type : ☐ Course en Ligne

Genre de la manifestation : Sélectif régional course en ligne Séné

Lieu : Séné

Date : 18 octobre 2026

Je soussigné(e) Monsieur, Madame

Née(e) le / / à

Domicilié au

.....

Agissant en qualité de Personne investie de l'autorité parentale Autorise

☐ Mon fils ☐ Ma fille ☐ L'enfant :

Né(e) le / / à

À participer à la manifestation sportive citée en référence.

J'atteste avoir le plein exercice de l'autorité parentale à l'égard de cet enfant mineur. Cette autorisation est valable du :

..... Au

Fait à :

le :

Signature :

Sélectif Régional de course en ligne 2027

18 octobre 2026 à Séné

Inscription

Désignation : Sélectif de course en ligne Date et Lieu : 18 octobre 2026 à Séné Catégorie : Toutes catégories		
Coordonnées club Nom : N° affiliation : Adresse :	Cachet du Club	Responsable Nom : Tel : E-mail : Signature
Chef équipe		
☐ Candidat représentant des compétiteurs *		
Nom :	Prénom :	Tel :
Le chef d'équipe est en charge de la confirmation des inscriptions des nageurs de son club et prend part à l'élection du représentant des compétiteurs la veille ou le jour de la compétition. *Case à cocher pour être porté candidat à l'élection du représentant des compétiteurs.		

Remplir la fiche par ordre alphabétique

Nom	Prénom	Date naissance	CACI	N° licence	Niveau technique	DI
Chaque club DOIT mettre à disposition de l'organisation une personne pour 3 nageurs engagés.						

Droit à l'image : Au cours de cette manifestation, des photos et vidéos seront prises. Si vous ne souhaitez pas apparaître sur ces images, votre visage sera flouté. Merci de cocher les cases ci-dessus :



Personne à disposition de l'organisation	
Nom :	Prénom :
Autres personnes :	

Date limite d'inscription : 04 octobre 2026

Les inscriptions ainsi que les frais d'inscriptions sont à effectuer sur le site HELLOASSO :

<https://www.helloasso.com/associations/comite-depart-d-activites-sous-marines/evenements/selectif-nev-course-en-ligne-golfe-du-morbihan-2026>

La fiche d'inscription est à envoyer à Christophe CHÉREL par mail à : nev.codep56@gmail.com

18 octobre 2026 à Séné

ATTESTATION D'INFORMATION

Assurance Individuelle Accident - Compétition Nage en Eau Vive

Code du sport - articles L.321-4 et L.321-6

1. Identité du participant

Nom :

Prénom :

N° de licence FFESSM :

2. Portée de l'attestation

☐ Cette compétition uniquement

Compétition : _____ Date : ____ / ____ / ____

☐ L'ensemble des compétitions de la saison sportive 2027

Du 1er septembre 2026 au 31 août 2027

3. Information et choix du participant

Je reconnais avoir été informé(e) de l'intérêt de souscrire une assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels auxquels la pratique de la Nage en Eau Vive, notamment en compétition, peut m'exposer.

Je suis informé(e) que cette assurance est facultative. En l'absence d'une telle assurance, certains frais ou préjudices consécutifs à un accident pourront rester à ma charge, notamment lorsqu'aucune responsabilité d'un tiers ne peut être engagée.

- ☐ Je bénéficie d'une Assurance Individuelle Accident FFESSM.
- ☐ Je bénéficie d'une assurance individuelle personnelle couvrant ma pratique de la Nage en Eau Vive en compétition.
- ☐ Je ne bénéficie pas d'une Assurance Individuelle Accident et souhaite néanmoins participer à la compétition, après avoir reçu l'information ci-dessus.

La présente attestation vaut preuve de l'information délivrée au participant. Elle ne constitue ni une décharge de responsabilité, ni une renonciation à recours.

4. Date et signature

Participant

Fait à :

Le :

Signature du participant :

Représentant légal (si participant mineur)

Nom et prénom :

Lien avec le mineur :

Signature du représentant légal :